

CLAMEREY

Quand les zones humides refont surface dans le village

Recréer des zones humides fait partie des missions du Syndicat mixte du bassin-versant de l'Armançon. Dernièrement, des travaux ont été réalisés sur la commune de Clamerey où plusieurs points ont été créés.

Depuis quelques jours, l'entrée du village de Clamerey, via la D108, a quelque peu changé d'aspect, au niveau de pont, alors qu'au paravant se trouvait une peupleraie - les peupliers ayant été abattus - et dans laquelle passe le ru des Gorgeas. « Ici, le cours d'eau passait de façon rectiligne. Il a été décidé - en accord avec la municipalité précédente - de refaire des méandres (sinuosités) », explique Chris Cuenin, technicien rivière au Syndicat mixte du bassin-versant de l'Armançon (SMBVA).

Le reméandrage consistant à remettre le cours d'eau dans ses anciens méandres ou à créer un nouveau tracé avec une morphologie sinueuse se rapprochant de son style fluvial naturel. « On redonne ainsi plus de longueur. » En l'espèce, les travaux, réalisés par l'entreprise Renevier de Fain-lès-Montbard, ont permis de doubler le linéaire sur ce site.

Restauration des cours d'eau en reméandrant

« Les petits cours d'eau ont été modifiés par l'homme, à une époque, pour répondre à la problématique de l'évacuation de l'eau. Le but était de faire des tracés directs. Là, l'objectif est de rechercher les cours d'origine. » Des recherches qui se font via le cadastre napoléonien, d'anciennes cartes, des mesures al-



Chris Cuenin, du Syndicat mixte du bassin-versant de l'Armançon, et Éric Demouron, maire de Clamerey, devant le nouvel aménagement du ru des Gorgeas et de la mare créée. Photo LBP/Ch. P.

35 000

Le coût, en euros, de l'ensemble des aménagements réalisés sur la commune ; 80 % sont pris en charge par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, 20 % par le SMBVA (via les cotisations des communes).

timétriques... « Refaire des méandres permet une meilleure filtration. Cela a un impact sur l'étiage - cela va réalimenter les nappes - et les inondations. L'objectif est de retourner à un fonctionnement normal, avec des cours qui débordent de façon mieux répartie. On favorise une alternance de vitesse d'eau, avec des profondeurs différentes. Ce qu'on perd quand c'est rectiligne. »

Supprimer le rectiligne permet de redonner aux cours d'eau un fonctionnement plus naturel, de créer une diversité d'habitats notamment aquatiques, et également de freiner les écoulements.

Juste à côté, une zone humide* a été créée, une mare. « Elle se remplit naturellement grâce aux méandres. » Un aménagement qui permettra aux batraciens et autres insectes d'y venir. Trois autres mares ont également été aménagées dans le village.

Un lieu environnemental et pédagogique

Ceréaménagement redonne également un attrait au village, le site étant à nouveau accessible. « L'idée est d'aménager au mieux les terrains communaux avec les conseils du SMBVA pour la faune et la flore et en

faire un lieu agréable pour le village qui est maintenant accessible », souligne le maire, Eric Demouron. « L'entretien sera facilité aussi. » Et Chris Cuenin de noter : « quand on reméandre, on prend du terrain, on essaie alors de trouver des aménagements (pont, système d'abreuvement, clôtures), de redonner de l'attrait au site. » Des animations, notamment en direction des scolaires, pourront être organisées. D'autres projets, à Clamerey, sont

d'ailleurs en discussion.

Christelle POMMERET

*Selon le Code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hydrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Contact : Chris Cuenin au 06.28.29.75.25.

Quatre mares créées

Parmi les zones humides réalisées, on note quatre mares. « Le but est de recréer un lieu d'accueil de la biodiversité », indique Chris Cuenin, du SMBVA. Une mare à proximité du ru des Gorgeas, une autre à proximité de l'annexe hydraulique et deux autres, chez des particuliers. Dont Alain Clerc, qui habite non loin du ru. Pour cet habitant, participer à ce dispositif, coule de source. Il faut dire que cela fait déjà un moment qu'il fait attention à son environnement. « Il y a deux ans, j'avais un petit fossé car j'ai les eaux fluviales qui passent. La végétation s'y était développée avec quelques batraciens. »

Une cabane flottante pour canards

Dans son jardin, se trouve aussi une petite réserve d'eau dans laquelle ont trouvé refuge tritons, salamandres, couleuvres et autres grenouilles vertes.

« Mais, quand j'ai vu une dizaine de batraciens remonter du ruisseau pour aller se terrer dans la cour, on s'est dit qu'il fallait faire quelque chose », indique-t-il. C'est en échan-



Pour Alain Clerc, la réalisation de cette mare est une continuité des actions qu'il mène depuis plusieurs années. Photo LBP/Ch. P.

geant avec le maire, qu'il a eu connaissance de ce que proposait le SMBVA. « Je marche dans le même sens qu'eux. Avant, il y avait des mares dans tous les prés. Mais, beaucoup ont été rebouchées. Or, c'est tout un ensemble qui est nécessaire », souligne Alain Clerc. Depuis quelques jours, il a ainsi une mare qui n'a pas tardé à se remplir notamment avec les fortes précipitations tombées dans la nuit de mercredi 20

au jeudi 21 octobre. Alain Clerc construit une cabane flottante pour canards. Il aimerait aussi planter un saule pleureur. « Chez nous, il y a plein de diversité, avec aussi pas mal d'oiseaux. » Une sensibilité environnementale qui l'a conduit, en fin de semaine dernière, à assister à une conférence citoyenne sur l'eau dans l'Yonne, suite à une demande du SMBVA qui cherchait un panel. « Si ça peut faire évoluer. »

RÉALISATION D'UNE ANNEXE HYDRAULIQUE



La Frayère après les travaux, où une annexe hydraulique a été créée (partie à l'arrière sur la photo) et est alimentée par l'Armançon (qui passe sous le pont). Photo LBP/Ch. P.

Un autre aménagement a également été réalisé à Clamerey, le long de la D26. Il s'agit de la création d'une annexe hydraulique, également appelée « noue », « bras mort » ou « baissière ».

Des frayères à brochets

« Ce sont des milieux qui ont fortement régressé durant les dernières décennies sur le territoire national et sur le bassin de l'Armançon », souligne Chris Cuenin, du SMBVA. « Pourtant, elles sont indispensables au cycle de vie de certaines espèces », poursuit-il. Le but étant de créer un lieu de refuge pour les poissons et plus spécifiquement un lieu de reproduction pour les brochets. « Le brochet dépose ses œufs sur des herbiers qu'ils ne trouvent pas dans les cours d'eau. » C'est pourquoi, on entend aussi parler de frayères à brochets pour désigner ces milieux. « C'est aussi un lieu pour la flore aquatique et la faune comme les grenouilles et les insectes qui vont coloniser rapidement les milieux. » « Avant ici, il y avait une peupleraie, mais les arbres ont été coupés », indique Chris Cuenin. Un aménagement qui a été convenu avec la municipalité puisqu'il est situé sur une emprise communale. Les travaux ont consisté à creuser une annexe, sous forme de bassin, mais directement relié à l'Armançon que celle-ci alimente donc. Et de préciser : « Nous n'avons pas touché au cours d'eau ». « Le niveau de l'annexe, qui est en relation avec la rivière, varie en fonction de la hauteur du cours d'eau. » Ces annexes jouent aussi un rôle de « régulation hydraulique ».